



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



Nombre de membres  
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69  
Membres présents : 51  
• suppléés : 2  
• représentés : 8

Votants : 59

Date de la convocation :  
24 novembre 2017  
Secrétaire de séance :  
Christiane NANSOT

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 30 novembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 24 novembre 2017, s'est réuni à la Salle des Fêtes d'Ailly-sur-Noye sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MARSEILLE, MAILLART, BLIN, SAINQUENTIN (Suppléante représentant Monsieur LECLABART, délégué de La Faloise) FLAMANT, WU, HALL, BLONDEL, PETIT, NANSOT, Messieurs BARRE, FRANCELE, AMARA, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DOUCHET, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, TERNISIEN (Suppléant représentant Monsieur BEAUMONT, délégué de Flers-sur-Noye) LEVASSEUR, LECONTE, CARON, TEN, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, DALRUE, DRAGONNE, VAN DE VELDE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI et MAROTTE.

● Disposaient d'un pouvoir :

Madame MARCEL de Monsieur AUBRY  
Madame BLONDEL de Madame LEFEBVRE  
Monsieur VAN OOTEGHEM de Madame PREVOST  
Monsieur LAMOTTE de Monsieur BERTRAND Jacques  
Monsieur GAUMONT de Madame ROUX  
Monsieur REMY de Monsieur BIECKENS  
Monsieur CAPELLE de Monsieur BERTRAND Gilbert  
Monsieur COTTARD de Monsieur DESROUSSEAUX

● Absents excusés :

Mesdames PREVOST (Pouvoir remis à Monsieur VAN OOTEGHEM) ROUX (Pouvoir remis à Monsieur GAUMONT) LEFEBVRE (Pouvoir remis à Madame BLONDEL)  
Messieurs AUBRY (Pouvoir remis à Madame MARCEL) DESROUSSEAUX (Pouvoir remis à Monsieur COTTARD) BERTRAND Gilbert (Pouvoir remis à Monsieur CAPELLE)  
BEAUMONT (Représenté par Monsieur TERNISIEN, Suppléant) LECLABART (Représenté par Madame SAINQUENTIN, Suppléante) BERTRAND Jacques (Pouvoir remis à Monsieur LAMOTTE) BIECKENS (Pouvoir remis à Monsieur REMY) et CHIRAT.

Absents non excusés : Madame ATTAGNANT, Messieurs DURAND, SUIN, BINET, POTTIER, VERMEIL, GORET, PICARD et CLEMENT.

**OBJET : CREATION DE PLUSIEURS EMPLOIS PERMANENTS / TABLEAU DES EFFECTIFS**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;
- Pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes)

Considérant que suivant l'avancement de grade des agents et sous réserve de l'avis de la Commission Administration Paritaire du 08 décembre 2018 ;  
Considérant les besoins du service ;

Il y a lieu de porter au tableau des effectifs la création de ces emplois.

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :*

› décide de créer :

- ✓ L'emploi titulaire d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 8 décembre 2017
- ✓ L'emploi titulaire d'auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 08 décembre 2017
- ✓ Les deux emplois titulaires d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 8 décembre 2017
- ✓ L'emploi titulaire d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 8 décembre 2017
- ✓ L'emploi non titulaire d'ingénieur territorial à temps complet à compter du 24 octobre 2017
- ✓ L'emploi non titulaire d'adjoint technique à compter du 4 avril 2017
- ✓ L'emploi non titulaire d'adjoint technique à compter du 17 août 2017
- ✓ Le contrat aidé à compter du 3 juillet 2017

› confirme l'inscription des crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges des agents nommés au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

› entérine le tableau des effectifs à jour au 8 décembre 2017 (*annexe*)

› autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Administration Générale, à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 30 NOVEMBRE 2017 A AILLY-sur-NOYE

Le Président,

Pierre BOULANGER.



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...11.12.2017

Tableau des effectifs des emplois permanents de la CCALN

Cadres d'emplois/Grade	Grades	statut	Temps de travail	Postes ouverts	
Filière administrative Adjoint administratif	Adjoint Administratif	Non titulaire	TC	1	
	Adjoint Administratif	Non titulaire	TNC	1	
	Adjoint Administratif	Titulaire	TC	3	
	Adjoint Administratif	CUI	TC	1	
	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> cl (av janv 2017)	Non titulaire	TNC	1	
	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire	TC	3	
	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire	TNC	3	
	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Titulaire	TC	4	
	Rédacteur	Rédacteur	Titulaire	TC	2
		Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> cl	Titulaire	TC	1
	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> cl	Titulaire	TC	1	
Attaché	Attaché principal (av janvier 2017)	Non titulaire	TC	1	
	Attaché territorial	Non titulaire	TC	1	
	Attaché territorial (av janvier 2017)	Non titulaire	TC	1	
Filière technique Adjoint Technique	Adjoint technique	Non titulaire	TC	3	
	Adjoint technique	Non titulaire	TNC	6	
	Adjoint technique	Titulaire	TC	15	
	Adjoint technique	Titulaire	TNC	9	
	Adjoint technique	Emploi Avenir	TC	3	
	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> cl (av janvier 2017)	Non titulaire	TC	1	
	Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> cl	Titulaire	TC	5	
	Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> cl	Titulaire	TNC	3	
	Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> cl	Titulaire	TC	2	
	Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> cl	Titulaire	TNC	1	
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	Titulaire	TC	1
		Agent de maîtrise principal	Titulaire	TC	3
	Technicien territorial	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire	TC	1

Ingénieur territorial	Ingénieur	Non titulaire	TC	1
<b>Social</b>	Agent social	Non titulaire	TNC	45
	Agent social	Non titulaire	TNC	20
	Agent social	Titulaire	TNC	25
	Agent social	Apprenti	TC	1
	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> cl	Titulaire	TNC	1
	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> cl des EM	Titulaire	TC	1
	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> cl des EM	Titulaire	TNC	3
Assistant socio éducatif (av janv 2016)	Non titulaire	TC	1	
<b>Médico-social</b>	Auxiliaire de Puériculture principal de 2 cl	Non titulaire	TNC	2
	Auxiliaire de Puériculture principal de 2 cl	Titulaire	TC	2
	Auxiliaire de Puériculture principal de 2 cl	Titulaire	TNC	1
	Auxiliaire de Puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire	TC	1
	Auxiliaire de soins principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire	TNC	1
	Educateur de jeunes enfants	Titulaire	TC	1
	Educateur de jeunes enfants	Titulaire	TNC	1
	Puéricultrice hors classe (sédentaire)	Titulaire	TC	1



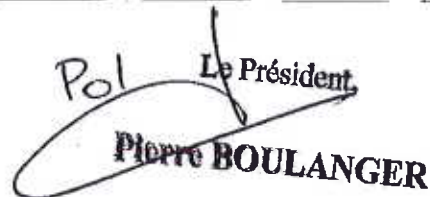
CCALN 144, rue du Cardinal Mercier 80110 MOREUIL secretariat@avrelucenoye.fr	SOUS PREFECTURE DE MONTDIDIER 13 DEC. 2017 ARRIVÉE	à Sous-préfecture de Montdidier 7, rue Jean Dupuy 80500 MONTDIDIER
---	---	---

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 NOVEMBRE 2017

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Désignation des représentants de la CCALN au sein des organismes extérieurs	2017.30.11-2	/
DELIB. : Transfert de propriété du collège William-Henri CLASSEN	2017.30.11-3	/
DELIB. : Convention de mise à disposition du Centre Aquatique de Breteuil	2017.30.11-4	/
DELIB. : Détermination du taux de promotion d'avancement de grade	2017.30.11-5	/
DELIB. : Création de plusieurs emplois permanents / Tableau des effectifs	2017.30.11-6	/
DELIB. : Fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents dans le cadre de l'entretien professionnel	2017.30.11-7	/
DELIB. : Modalités des astreintes pour le service d'aide à domicile de la CCALN	2017.30.11-8	/
DELIB. : Compétence GEMAPI / Transfert ALINEA 1 DU L.211-7 du Code de l'Environnement au Syndicat Mixte du bassin versant de la Somme (AMEVA)	2017.30.11-9	/
DELIB. : Conseil Départemental de la Somme / Convention 2017 / Itinéraires de randonnée	2017.30.11-10	/
DELIB. : TEPCV / Convention FDE80 / Borne électrique Commune Arvillers	2017.30.11-11	/
DELIB. : Collecte sélective en porte à porte / Avenant à la prestation de Basile MARTIN / Territoire ex CCVN + marché	2017.30.11-12	/
DELIB. : Redevance spéciale / Tarifs	2017.30.11-13	/
DELIB. : Règlement Intérieur déchetteries Moreuil et Ailly	2017.30.11-14	/

  
 Le Président  
**Pierre BOULANGER**

Fait à Moreuil, le 11 décembre 2017

Cachet de la collectivité et signature



La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.